

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 13 février 2009
(convocation du 2 février 2009)

Aujourd'hui Vendredi Treize Février Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRON Jean-Charles à M. DUCHENE Michel
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. GELLE Thierry à CAZABONNE Alain jusqu'à 10h40
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
M. SEUROT Bernard à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10h10
M. SOUBIRAN Claude à M. PUJOL Patrick à cpter de 12h50
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. TURON Jean-Pierre à cpter de 12h20
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis à cpter de 12 h 15
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre
Mme BALLOT Chantal à M. LAMAISON Serge
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis
M. CAZENAVE Charles à M. GAUTE Michel jusqu'à 10h10
Mme COLLET Brigitte à M. DAVID Yohan

Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. LABISTE Bernard
Mme DELATTRE Nathalie à M. SOLARI Joël à cpter de 12h40
M. DANJON Frédéric à Mme CURVALE Laure
Mme DIEZ Martine à M. PEREZ Jean-Michel
M. DOUGADOS Daniel à Mme BOST Christine
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 11h05
M. GUICHOUX Jacques à M. FREYGEFOND Ludovic
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à cpter de 12h40
M. LOTHaire Pierre à M. MOGA Alain
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
M. ROUVEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme WALRYCK Anne à Mme TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

MERIGNAC - Extension du centre commercial Mérignac Soleil - Adaptation du plan de circulation - Autorisations - Sollicitation du pétitionnaire pour contribution exceptionnelle

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La mairie de Mérignac et la Communauté urbaine de Bordeaux ont été informées de volontés privées d'extension future du centre commercial de Mérignac Soleil. Ces extensions prévisionnelles laissant présager des circulations douces et motorisées accrues sur un site déjà fortement contraint en terme de déplacement, la Ville et la Communauté ont initié une réflexion approfondie et globale sur la desserte du secteur ouest de l'agglomération, et notamment de la zone aéroportuaire. Les conditions d'amélioration de l'accessibilité de l'aéroport et de la zone d'activité commerciale, notamment en transport en commun en site propre, en prolongement du réseau tramway existant ainsi qu'en circulations douces ont été étudiées.

Des évolutions du réseau viaire existant pourront se traduire dans les documents d'urbanisme à l'occasion de la prochaine révision du PLU par la réservation des emprises nécessaires à leur mise en œuvre.

Parmi celles-ci, il est également proposé, pour améliorer sa lisibilité et restituer une cohérence d'itinéraire, de mettre à double sens de circulation la section actuellement en sens unique de l'av JF Kennedy entre les av de Matosinhos et de la Somme.

Dans ce contexte de réflexion globale du secteur Ouest de l'agglomération, La SEGECE, gestionnaire de la galerie marchande du centre commercial Mérignac Soleil, a déposé en mairie de Mérignac un permis de construire pour l'extension de la galerie marchande et la construction de parkings en silo et en infrastructure qui porte la capacité de stationnement de 3147 à 4003 places. Ce permis de construire est aujourd'hui en cours d'instruction par la Ville.

Cette extension générera une circulation motorisée supplémentaire qui ne peut être écoulée par le réseau viaire actuel dans l'environnement immédiat du centre commercial.

Aussi, afin de sécuriser et fluidifier les circulations supplémentaires induites par ce projet d'extension du centre commercial, il est nécessaire de procéder à la modification du plan de circulation du secteur, et ce en cohérence avec les études actuellement menées tant sur l'aménagement que sur la desserte TCSP du secteur de Mérignac Soleil. Cette modification du plan de circulation engendre la mise à double sens de l'avenue Kennedy dans sa section actuellement à sens unique, la déconstruction de l'autopont, et le raccordement au giratoire d'accès au parking privé du centre commercial.

Cette mise à double sens de l'avenue Kennedy permettra de dissocier les trafics du centre commercial de ceux de l'itinéraire Aéroport–Bordeaux et donc de soustraire le transit intercommunal des circulations propres au centre commercial. L'autopont sera déconstruit au profit d'un aménagement de surface plus capacitaire, et d'une lisibilité accrue du site tant par les piétons que les automobilistes. Le giratoire d'accès au parking privé du centre commercial sera réaménagé dans un souci de sécurisation et de fluidité des entrées/sorties au parking privé agrandi de plus de 850 places.

La part des travaux de mise à double sens de l'Avenue Kennedy, de déconstruction de l'autopont et de raccordement des voiries au giratoire d'accès aux parkings directement imputables au permis de construire, sont évalués à 2 M€ HT, ceux qui ressortent de l'intérêt général étant pris en charge par la CUB.

L'ensemble de ces travaux sur domaine public de voirie communautaire sera à réaliser par la Communauté urbaine.

Conformément à l'article L332-8 du Code de l'Urbanisme, « une participation spécifique peut être exigée des bénéficiaires des autorisations de construire qui ont pour objet la réalisation de toute installation à caractère (...) commercial qui, par sa nature, sa situation ou son importance, nécessite la réalisation d'équipements publics exceptionnels. Lorsque la réalisation des équipements publics exceptionnels n'est pas de la compétence de l'autorité qui délivre les permis de construire, celle-ci détermine le montant de la contribution correspondante, après accord de la collectivité publique à laquelle incombent ces équipements ou de son concessionnaire. ».

Aussi, il vous est proposé de donner votre accord pour que la Ville de Mérignac prescrive, dans le cadre de la délivrance de l'arrêté de permis de construire (fait générateur) au bénéfice de la SEGECE, une participation financière de la SEGECE pour la réalisation par la CUB d'équipements publics exceptionnels, d'un montant estimés à 2 M€ HT.

Le cas échéant, Une convention à intervenir entre la Communauté urbaine et la SEGECE fixera les modalités d'intervention de chacun des contractants.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- accepter le principe de la participation financière de la SEGECE au titre de l'aménagement des équipements publics exceptionnels de desserte de voirie à réaliser par la communauté urbaine de Bordeaux sur l'avenue Kennedy, l'autopont, et le giratoire d'accès,

- autoriser à percevoir de la SEGECE la participation financière correspondant aux seuls besoins des constructions à édifier d'un montant de 2 M €HT,
- demander à la commune de Mérignac d'assortir l'attribution du PC sollicité par la SEGECE de la participation prescrite en application de l'article L332-8 du Code de l'Urbanisme.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

MM. JOANDET et ROSSIGNOL et ASSERAY s'abstiennent.

Mmes HAYE, CURVALE et NOEL et MM. CHAUSSET, HURMIC et DANJON votent contre.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 février 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
26 FÉVRIER 2009

PUBLIÉ LE : 26 FÉVRIER 2009

M. CHRISTINE BOST